

Pour bien commencer cette année 2014 qui sera riche en événements, revenons un instant ensemble sur quelques moments marquants de notre dernier Comité d'entreprise du 25/02/2014.

« Un budget CE 2014 presque unanime ! »

Après avoir adhéré au budget du CE de l'an passé à connotation « restrictive », nous n'avons pas réitéré notre vote cette fois-ci, en voici la principale raison : Nous aurions souhaité augmenter la dotation sur les associations afin de pouvoir représenter au mieux les vocations de ces structures dont le but est d'essayer de tisser des liens et des échanges entre les différents salariés d'un même site voire d'une même région. Hélas, cette priorité n'est pas partagée par l'ensemble de la majorité représentative qui préfère redistribuer la dotation en se faisant même garant de celle-ci à chaque fin de mandats. Cette échéance approchant pourrait être à l'origine d'une « poire pour la soif » susceptible d'être redistribuée d'ici la fin de l'année ?

« Rapprochement REUNICA »

Nous avons été consultés sur les principes de rapprochement, après avoir été informés au CE de décembre, à savoir (dans les grandes lignes) : Au 1^{er} janvier 2015, mise en place d'une Association sommitale unique « AG2R LA MONDIALE RÉUNICA » avec 20 administrateurs RÉUNICA et 20 AG2R LA MONDIALE. Puis 30 administrateurs le 1^{er} janvier 2017 au plus tard. Au 1^{er} janvier 2015, création d'un GIE employeur unique regroupant les GIE AG2R, RÉUNICA et SYSTALIANS. Dès 2015, mise en place d'une organisation managériale unique, d'une représentation à part égale au sein du Comité Exécutif et équitable dans l'organigramme opérationnel. Au plus tard au 1^{er} janvier 2017, fusion des Institutions de retraite complémentaire. A cette consultation, les élus SUD ont souhaité s'abstenir afin de faire respecter la CCN (stipulant un délai de 6 mois entre l'information et la consultation) et pour être en conformité avec nos collègues du CE REUNICA qui ne seront pas consultés avant le mois de mai. Toutefois, l'avis du CE a été favorable (rendu par CGT, CFDT et CGC). La direction nous a également informés de la mise en œuvre d'une bourse de l'emploi commune avec REUNICA. Les postes seront toutefois proposés en priorité dans chacun des GIE.

Concernant les futurs statuts, nous avons débuté une collaboration avec nos collègues de L'UNSA REUNICA avec qui nous avons pu échanger sur nos connaissances des statuts respectifs. La direction doit faire une proposition pour la prochaine réunion du 27 mars (après avoir prévu d'en faire une pour le 27 février ...). Elle a tout de même annoncé son souhait de supprimer les groupes fermés et de proposer 3 formules à temps plein et 3 à temps partiels. Elle a toutefois oublié de s'avancer sur le point crucial du choix du temps de travail (35 h pour REUNICA et 34h18 pour AG2R). Nous nous interrogeons sur la façon de procéder de la direction qui fait soit preuve d'amateurisme en souhaitant que tout soit signé d'ici la fin de l'année, soit d'une habileté discutable pour aboutir à une division syndicale. Ou alors, ce n'est peut-être que le reflet d'une lutte de pouvoir au sein des 2 DRH. Les élus SUD participeront à la commission de suivi traitant des statuts à laquelle seront conviées l'ensemble des organisations syndicales des GIE AG2R, REUNICA et SYSTALIANS. Cela nous permettra d'être particulièrement vigilants quant à l'avancée de ce point historiquement crucial pour l'ensemble des salariés. Espérons que nos collègues négociateurs ne cèdent pas à une signature trop facile ...

« Migration Partéo SI... quand faut y aller, faut y aller ! »

Ca y est, c'est parti ! Après de multiples hésitations et études, la migration de PARTEO SI vers les outils centraux est lancée. « Cousin Hub » nous a expliqué que rien ne change, mais tout change. Nous devons faire pareil, avec les mêmes portefeuilles, au même endroit et avec les mêmes effectifs, pour les prestations Prévoyance comme pour le service adhésion/gestion de comptes. Une première réunion s'est tenue le 11/03 à Marseille. Une autre est prévue le 20/03 à Grenoble pour présenter ce dossier. Nous attendons de sa part un « parler vrai » plutôt que d'ergoter sur la performance des outils puisque nous avons alerté la direction sur le fait que, maintenant les gestionnaires connaissent les outils centraux puisqu'ils sont utilisés sur sites. On n'en est plus là ! Nous !

L'équipe DSPS Grenoble, « en instance de leur devenir » lors du précédent CE, se verrait désormais confier un « domaine d'activité sur la maîtrise d'ouvrage des outils cible, sur les activités Prévoyance Santé et sur un périmètre national »...

Qui vivra verra !

« Réalité virtuelle »

L'annonce de l'ouverture prochaine à Chartes d'un CICAS virtuel a été précédée d'un éloge sur le précédent CICAS virtuel qui avait été monté « en urgence » et « par défaut » sur Grenoble mi 2013. Dans ce contexte on peut s'étonner, que cette ouverture se fasse sur un site différent du précédent. Ces emplois, peu rémunérés, déjà précaires, deviennent désormais mobiles. La direction motive cette décision par le cadre fixé par les fédérations qui imposerait la proximité d'un CICAS « réel », d'une plate forme téléphonique et d'un « pôle constitution ». Résultat : on déplace ces activités temporaires, ne permettant pas aux personnes déjà formées de poursuivre une activité dans laquelle elles s'étaient fortement investies. Lors du précédent CICAS virtuel, nous avions pu apprécier le travail des ressources humaines qui avait permis entre autre à des personnes séniors en fin de droit de retrouver une activité professionnelle. Ce déplacement les plonge à nouveau dans une précarité qui, elle n'a rien de virtuelle. Le volume des dossiers à traiter aurait pourtant permis de leur proposer dès le départ une mission au moins égale à la durée maximale légale, en cohérence avec l'investissement en formation et la politique sociale revendiquée par le groupe.

« Accord national interprofessionnel (ANI) : un nouveau marché mais de réelles inquiétudes »

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 (ANI) va considérablement redistribuer les cartes dans le petit monde feutré de la protection sociale. L'un des volets de cet accord concerne nos métiers puisqu'il est prévu, pour les entreprises n'en étant pas encore pourvues, l'obligation de mettre en place un contrat obligatoire de frais de santé au plus tard le 1er janvier 2016. Un plan d'action a été mis sur pied par la direction commerciale, ce qui compte tenu de l'enjeu considérable est la moindre des choses. Pour autant, quelques interrogations, et non des moindres, demeurent. Si la mobilisation du réseau commercial des conseillers de La Mondiale va de soi, compte tenu de la taille des cibles à prospecter (essentiellement des entreprises de moins de 20 salariés), on est en droit de s'interroger sur les incitations financières qui seront adossées à ce challenge commercial. Les conseillers de La Mondiale ayant une structure de rémunération essentiellement basée sur un commissionnement variable, il est souhaitable que la direction commerciale ait assorti ses objectifs commerciaux d'un système de rémunération incitatif. L'enjeu n'est pas neutre puisqu'il faudra à la fois équiper nos entreprises en portefeuille (et, si possible, des prospects) et compenser le transfert de mutuelles individuelles (à la rentabilité solide) vers ces nouveaux contrats collectifs obligatoires. Un autre des effets induits de cet accord, c'est la disparition des clauses de désignation. Notre groupe, qui vit depuis des années sur une confortable rente de situation que représente la désignation des organismes assureurs dans les accords de branche, va devoir affronter rapidement la concurrence qui se fait de plus en plus rude année après année. N'avons-nous pas perdu l'habitude de vendre, de négocier, de fidéliser ? Il faudra se réhabituer à affronter les difficultés d'un marché dont nous sommes, depuis longtemps, préservés.

« Une sous-traitance victime de maltraitance »

Quel beau sujet que la sous-traitance ! On pourrait aussi l'appeler l'externalisation, voire la délocalisation. Heureusement, cette délocalisation reste en France. On y mélange des choux et des carottes, qui à notre sens n'ont rien à faire ensemble, allant même parfois jusqu'à faire fabriquer notre propre soupe par d'autres. Le sujet n'est pas nouveau et l'aspect économique, au sens économie du terme, milite vraisemblablement en faveur de cette sous-traitance. Pourtant en fonction du domaine d'activité, l'intérêt de cette externalisation est variable. En gestion, on externalise les tâches dites « sans valeur ajoutée » à forte volumétrie permettant aux gestionnaires internes de travailler sur les dossiers plus complexes et techniques. On y voit également un moyen de lisser l'activité sujette aux variations saisonnières. Au final, c'est du récurrent et du systématique. En informatique (part la plus importante du budget sous-traitance), soit on confie carrément une partie de notre métier à d'autres, soit on appelle au secours dès qu'un projet nécessite de mettre les mains dans cette magnifique locomotive à vapeur que constituent nos systèmes informatiques. Dans les deux cas, cela conduit à une dépendance dangereuse.

Enfin, pour les CRC, ce sont des prestataires extérieurs qui assurent le « niveau 1 » des appels. On peut discuter de la qualité de service, mais la productivité qui leur est demandée et la faible rémunération font que cette externalisation n'est pas toujours compatible avec la « priorité client ». Là, où ça devient « drôle » c'est quand le coût de cette sous-traitance téléphonique dépasse le coût de la même activité en interne. La flexibilité qu'elle permet est sans doute la raison majeure pour ne pas assumer nous même ce qui malgré tout fait partie de notre métier. Sans compter (c'est le cas de le dire) que cette sous-traitance coûte de plus en plus cher et son importance ne cesse de se développer : elle est passé de 117 M€ en 2012 à 130 M€ en 2013, soit une augmentation de 11%. Bien loin des misérables 35€ que se verra octroyer l'ensemble du personnel en guise de revalorisation salariale ! **Quand la sous-traitance s'envole, c'est la masse salariale qui dégringole !**

« Le changement c'est maintenant ! »

Oliver RUPIN et Pascal BROUSSOUX « conviés à la barre » sont venus plaider pour un projet de réorganisation de la direction de la souscription. L'évolution majeure consisterait à séparer le « conventionnel » du « concurrentiel ». Le « conventionnel » (CCN) resterait en totalité sur Paris quand le « concurrentiel » serait réparti sur deux sites, Paris et Grenoble pour la partie résultats. Ainsi dans chaque pôle, on retrouverait des services tarification, résultats, contrats et notices. La mise en œuvre de cette réorganisation devrait donc engendrer des changements pour certains salariés qui vont devoir passer du concurrentiel vers le conventionnel. Nous retenons que cela devra se faire sur la base du volontariat annoncé par les deux avocats du jour. A ce titre, on peut constater que des échanges ont eu lieu ou sont en cours entre les différentes parties prenantes pour arriver à une organisation cohérente et acceptée par tous.

Difficile d'exprimer notre désaccord puisque l'un des « acteurs » de cette organisation était carrément assis à nos côtés.

Comme quoi être manager et avoir une fibre sociale et syndicaliste, c'est possible ! 😊

Ce projet sera présenté au CHSCT du 20/03 et soumis à une consultation du CE le 28/04. A suivre ...

« La minute nécessaire de Monsieur RENAUDIN »

Pour ce premier CE de l'année 2014, et comme à l'accoutumée, Mr RENAUDIN n'a rejoint le CE qu'en début d'après midi pour son intervention sur le partenariat avec REUNICA où il venait chercher une bénédiction sous forme d'un avis du CE sur les principes du rapprochement. Comme nous tous, il a ensuite assisté au lourd et trop long sujet mais néanmoins important de la sous-traitance dans le groupe où tour à tour « cousin hub » et « dame Corinne » nous ont accablés de chiffres et tableaux beaucoup trop indigestes pour cette fin d'après midi. Epuisé par cette « épreuve », Mr RENAUDIN a du quitter le CE laissant Mme ARCANGELI piloter « à sa guise » la fin de la séance.

Tous les tracts SUD sont accessibles sur l'intranet ou directement sur notre site www.sudag2r.org à la rubrique tracts